

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Paris le 31 mai 1871
Samedi 3 Juin 1871

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

Il est certain que ces deux éléments indispensables de l'œuvre sociale ne demandent qu'à s'aider, en ce moment surtout où la reprise des affaires permet d'espérer que les pertes de l'un et le chômage de l'autre pourront être réparés.

Prenons garde, toutefois, et évitons tout malentendu.

A la suite de la crise terrible dont nous sortons à peine, ce qu'il faut, avant tout, c'est travailler.

Dans quelles conditions? C'est ce que nous allons examiner.

En thèse générale, la seule qu'il nous convienne de soutenir, le capital et le travail doivent se retrouver en présence tels qu'ils étaient avant la guerre.

Des exigences d'un côté comme de l'autre, des discussions de salaire ou autres, seraient fâcheuses, parce qu'elles retarderaient la production qui est l'un des moyens de salut de la France.

L'incertitude de l'avenir fait une nécessité de ce *statu quo*.

Tout le monde supportera plus ou moins le poids de la rançon de la France; il est malheureusement impossible de penser au mode de libération rapide et radical que nous préconisons au lendemain de la signature des préliminaires de paix.

Quelles seront les aggravations d'impôts? Comment ces impôts pourront-ils être répartis pour n'être pas pas trop lourds? Dans quelle mesure les situations seront-elles modifiées? C'est-ce qu'il est impossible de savoir.

Voilà pourquoi il est équitable, de part et d'autre, d'opérer suivant les conventions précédentes, d'aller de l'avant, et d'ajourner toute revendication comme toute exigence.

Ces réflexions nous sont suggérées par un document que nous communiquons la *Société civile de prévoyance et de renseignements pour le travail des Tisseurs de la fabrique lyonnaise*.

Les honorables signataires de cette communication protestent contre les réductions de salaire, réclament le

maintien des tarifs établis et, sans préconiser précisément l'association directe de l'ouvrier dans les opérations commerciales, ce qui n'est possible et profitable que dans des cas déterminés, parce que l'ouvrier ne peut ni ne veut participer aux pertes, ils citent un exemple que nous voulons reproduire. Le voici :

Au mois de décembre dernier, une commande assez importante de gazes de soie pour cartouches fut traitée sous les auspices de l'ancien conseil municipal, par M. le préfet du Rhône, et la commission ouvrière spéciale à l'article gazes et grenadines qui associa la maison Mazade et comp. Le résultat de cette participation entre le manufacturier et l'ouvrier a été des plus favorables. Après tous les frais prélevés pour la maison de commerce et sa part aux bénéfices, les ouvriers furent réglés à raison de 1 fr. 20 le mètre, ce qui est payé d'ordinaire par les maisons traitant le même article, 60 et 70 cent. le mètre.

L'avantage pour l'acheteur est que le travail étant fait par des ouvriers lyonnais, a été reconnu d'une qualité supérieure par M. le directeur de l'Arsenal.

Au point de vue social d'une entente possible du capital et du travail, nous pouvons affirmer à ce sujet que les meilleurs rapports existent entre M. Mazade et ses chefs d'ateliers; ces rapports sympathiques furent cimentés davantage par un retrait sur les bénéfices de chaque partie au profit de la caisse de prévoyance de la catégorie.

Nous sommes heureux d'en rendre un témoignage public.

Pour l'Administration, ROCHET, DROUIN.
Certifié conforme pour les gazes pour cartouches, le président de la commission, BONHEUR.

Dans un intérêt de conciliation nous croyons devoir borner là notre citation.

Il est possible, il est probable que des cas analogues d'association se présentent et soient tous aussi favorables; nous en serons très heureux; rien n'est plus avantageux pour l'avenir social qu'une opération menée à bien par des hommes également intéressés à sa réussite.

Mais, répétons-le, c'est l'exception.

En l'état, ce qu'il importe d'obtenir des ouvriers et des patrons c'est l'accord sincère sur les bases des conventions antérieures.

L'expérience se fera d'elle-même, par la force des choses.

Elle sera suivie, jour par jour, pas à pas; chacun des intéressés sera par-

faitement éclairé, parce que nous recommençons pour ainsi dire à nouveau.

Par conséquent, s'il y a plus tard des modifications à introduire dans les relations sociales, elles seront à la fois facilement et immédiatement réalisables.

En agissant ainsi, en se prêtant un mutuel appui, les ouvriers et les patrons donneront un grand exemple et prouveront qu'ils sont assez sages et assez forts pour faire leurs affaires eux-mêmes, ayant débuté par un accord amiable et une entente désintéressée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 31 mai, 5 h., soir.

Le *Journal officiel* a paru tard.

Un avis officiel porte que, par suite de l'état de siège, la publication et la distribution des journaux dans le département de la Seine sont assujetties à la formalité de l'autorisation préalable délivrée par ordre du maréchal commandant à Paris.

La situation des journaux en cours de publication sera régularisée dans les vingt-quatre heures.

On assure que les libres communications avec Paris seront rétablies à la fin de cette semaine.

Versailles, 31 mai, 8 h., soir.

La retraite de MM. Picard et Le Flô paraît prochaine; mais leurs successeurs ne sont pas encore connus.

Les libres communications avec Paris seront rétablies vendredi, peut-être demain.

Paris restera encore pendant quelque temps sous la juridiction militaire.

Des ordres pour les incendies ont été trouvés sur des individus arrêtés ou tués; ils portaient le timbre du Comité central ou du Comité de salut public, avec la signature d'Ulysse Parent.

Versailles, 1^{er} juin 1871.

Un avis du maréchal Mac-Mahon, affiché hier dans Paris, divise Paris en quatre commandements militaires, sous les ordres des généraux Vinoy, Ladmirault, Cisse et Douai.

L'Affaire Hugo

Bruxelles, 31 mai 1871.

A la Chambre, les députés, répondant à une interpellation de M. Defuisseaux, le ministre de la justice, M. d'Anethan, dit :

« La lettre de M. Victor Hugo (défendant les membres de la Commune de Paris et réclamant contre l'extradition des assassins et des incendiaires) a produit une vive émotion et soulevé une indignation unanime.

« Les vaincus de Paris ne sont pas des hommes politiques; ce sont des incendiaires et des assassins.

« Il y a de plus grands coupables : ce sont ceux qui les ont encouragés, ce sont ces malfaiteurs intellectuels qui excitent le peuple, soufflent la discorde entre le capital et le travail.

« La lettre de M. Victor Hugo contient une offense contre un gouvernement avec lequel nous entretenons les meilleures relations. »

M. Anethan déclare avoir invité M. Victor Hugo à quitter momentanément la Belgique. M. Hugo a répondu : « Je sais que la bourgeoisie est exaspérée contre moi; mais j'ai la sympathie des ouvriers. »

M. d'Anethan ajoute que le gouvernement ne permettra pas l'entrée de la Belgique aux communaux. Relativement à l'extradition, il examinera chaque cas pour savoir s'il s'agit d'un délit politique ou de droit commun.

La proposition de M. Defuisseaux est repoussée par 81 voix contre 5.

M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, dit que la lettre de M. François Hugo, fils du poète, relative à l'attaque de leur maison, est un pur roman.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 1^{er} juin, 1 h., soir.

Le *Journal officiel* contient les documents suivants :

Les approvisionnements pour la marine et l'armée de terre effectués à l'étranger sont assujettis aux droits de douane, conformément au décret de 1807.

Un arrêté du maréchal Mac-Mahon, commandant en chef de Paris, porte

Feuilleton du PETIT JOURNAL

LE FRÈRE DE LAIT

III

Mme Richard prenait Lucy dans ses bras pour la faire descendre de voiture.

— Ce n'est pas maman, dit l'enfant; vous m'avez dit que je verrais maman.

— Mais non pas la maman qui est partie, dit Henri, c'en est une autre qui l'aimera bien aussi.

— A déjeuner d'abord, madame Richard, interrompit William, et pendant que nous mangerons, nous vous mettrons au courant de ce qui est arrivé.

Et comme il n'y avait rien de trop bon pour son fils William, Mme Richard, pendant que son mari mettait

le couvert, s'empressa d'aller dans son poulailler dénicher des œufs pondus le matin même; puis elle se hâta de cueillir ses plus beaux fruits et de traire sa belle chèvre blanche.

— Pauvre petite! s'écria l'excellente femme en essuyant une larme, lorsque Henri eut achevé de lui conter l'histoire de Lucy.

— Tu es un brave garçon, dit M. Richard, en pressant la main de son fils.

— Et vous, mon William, reprit Mme Richard, que vous êtes bon d'avoir pensé à moi! Certainement je lui servirai de mère à cette chère enfant. Grâce au ciel je sais conduire une maison, et nous ne sommes pas si pauvres que nous ne puissions, à l'occasion, faire un peu de bien.

— Ce n'est pas ainsi que je l'entends, interrompit William. Riche comme je le suis, je n'ai pu avoir l'intention de vous créer une nouvelle charge. Je désire, d'ailleurs, que Lucy soit élevée avec soin.

— Douteriez-vous de ma bonne volonté?

— Ce n'est pas cela que je veux dire, madame Richard; mais, voyez-vous, il m'a été facile de reconnaître, au linge que portait Lucy, qu'elle appartenait à une famille aisée, qu'elle était destinée à recevoir une bonne éducation, et il ne sera pas dit qu'entre nos mains elle aura un sort moins heureux que celui qui lui est réservé.

Alors William communiqua toutes ses intentions à Mme Richard, et lui traça le plan de conduite auquel il désirait qu'elle se conformât. Puis, ayant embrassé Lucy, il remonta dans sa voiture avec Henri, et se rendit chez son notaire qui dressa par son ordre un acte assurant à sa protégée une pension de 1,200 francs.

Henri regagna ensuite son atelier; William se rendit à un dîner projeté la veille avec une maîtresse et quelques amis.

Encore sous l'impression du bien qu'il venait de faire, il ne prit pas même le temps d'attendre le dernier

service pour entamer un récit long et circonstancié de tous les faits qui s'étaient passés la veille.

Le courage et le sang froid de Henri furent admirés sans restriction, mais quand on en vint à discuter sur la conduite de sir William lui-même, ce fut à qui le plaisanterait davantage sur sa sensibilité et sur l'exagération de sa générosité.

— Cette petite fille se trouvait adoptée forcément par la charité publique, et c'était au lord-maire que revenait le soin de pourvoir à son sort, fit judicieusement observer un jeune homme, dont le père était membre d'une association de charité.

— Une rente de douze cents francs, mais cela représente un capital de mille livres sterling, dit un agent d'affaires.

— Et l'on regarde à un cachemire de cent livres, ajouta une troisième personne, qu'il est inutile de désigner.

Le pauvre William était doué d'une cervelle si malheureusement organi-

que provisoirement les théâtres ne pourront donner des représentations qu'avec une autorisation spéciale.

Un autre arrêté défend de crier la vente des journaux dans les rues de Paris.

Un ordre du jour de l'amiral Pothuau rappelle que les marins, artilleurs et les soldats de l'infanterie de marine ont participé à tous les dangers de l'armée et donné des preuves de leur dévouement sans limite, de l'esprit de discipline qui les distingue à un si haut degré.

« Vos vertus guerrières, dit-il, font rejaillir un éclat ineffaçable sur les corps auxquels vous appartenez.

« Je suis fier d'être à votre tête. Je vous remercie. Mais votre plus belle récompense est la reconnaissance de la patrie qui vous est acquise à jamais. »

DESARMEMENT DE PARIS

Le Journal officiel publie le décret suivant :

Le chef du pouvoir exécutif de la République française,

Considérant que les armes de guerre répandues dans Paris à profusion et sans contrôle sont tombées dans les mains des factieux et des malfaiteurs, et que le désarmement peut seul, en ce moment, garantir la sécurité publique,

Arrête :

Art. 1er. — Par les soins de l'autorité militaire, les armes de guerre de toute nature seront reportées dans chaque mairie, pour être ensuite versées dans les arsenaux de l'Etat.

Art. 2. — Les gardes nationales de Paris et du département de la Seine sont dissoutes. En attendant que l'Assemblée nationale ait statué sur leur réorganisation, les citoyens qui ont apporté leur concours à l'armée pour le rétablissement de l'ordre pourront continuer leur service sous les ordres et la direction de l'autorité militaire.

Art. 3. — Les ministres de la guerre et de l'intérieur et le maréchal commandant l'armée de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 29 mai 1871.

A. THIERS.

LE FORT DE VINCENNES

On se rappelle que par suite de la défection des troupes qui l'occupaient à la date du 18 mars, le fort de Vincennes était tombé aux mains des fédérés. Ceux-ci se mirent en mesure de l'armer d'une manière formidable et d'y introduire une forte garnison.

L'autorité allemande s'en émut et exigea que l'armement et la garnison du fort fussent ramenés aux proportions limitées par les préliminaires de paix. Malgré cela, une résistance assez prolongée eût été possible, mais les fédérés ne paraissent pas y avoir sérieusement songé. Le Gaulois raconte en ces termes la capitulation de la forteresse :

sée, qu'avant la fin du dîner il était parvenu à se trouver lui-même parfaitement ridicule.

Le soir, en reprenant le chemin de son hôtel, il était d'une humeur mas-sacrante qui redoubla lorsque, après avoir frappé plusieurs coups, il se vit, contre l'ordinaire, obligé d'attendre au moins cinq minutes avant qu'on vint lui ouvrir la porte.

— Que fait donc cet ivrogne de Burler ? demanda-t-il au domestique qui l'introduisit ; pourquoi n'est-il pas à son poste ? Vous lui direz que je le chasse.

— Burler ? il est parti tantôt en me laissant cette lettre pour vous, et, depuis, je ne l'ai pas revu.

William arracha la lettre plutôt qu'il ne la prit des mains du domestique.

Il n'y trouva rien qui motivât l'absence du concierge ; mais elle excita vivement sa curiosité.

Burler l'invitait à venir, aussitôt qu'il serait rentré, le trouver dans une maison qu'il lui indiquait ; il avait, di-

« Une partie des gardes nationaux de la Commune s'étaient enfermés dans le Dojon avec un certain nombre de chefs de légion. Ils avaient présenté une requête au général qui commande en avant des positions, en demandant un passeport pour la Suisse, et la vie sauve pour les simples gardes. »

Le général Vinoy, prévenu par l'autorité allemande, n'a pas accepté cette situation et a envoyé un colonel pour traiter la question. Le général entendait que la garnison se rendit à discrétion, et il était décidé à s'emparer du donjon de vive force.

On avait lieu de croire que quelques-uns des chefs les plus compromis, militaires et autres, étaient réfugiés dans le dojon, et déjà le maréchal Mac-Mahon, s'occupait de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour forcer Vincennes à capituler.

Vers six heures, une dépêche arriva à l'état-major général, annonçant que la garnison du fort s'était rendue à discrétion.

Les chefs : colonels, lieutenant-colonels, chefs de légion, chefs de bataillon, étaient au nombre de 18 ; la garnison n'était pas supérieure à trois cents hommes.

Paris, le 29 mai 1871.

Aujourd'hui, une brigade de l'armée du général Vinoy commençait les travaux de siège contre le fort de Vincennes. Dès que les insurgés qui l'occupaient encore ont aperçu ces préparatifs, ils se sont rendus à discrétion. Un des chefs s'est brûlé la cervelle. Nos troupes ont immédiatement pris possession du fort.

MASSACRE DES OTAGES

La relation suivante, effroyable dans sa simplicité, a été écrite par un témoin presque oculaire, qui a failli être victime lui-même :

Paris, le 28 mai 1871.

Monsieur le rédacteur, Je viens de rentrer chez moi, après un séjour de près de deux mois dans les prisons de la Commune ; arrêté le 3 avril, je n'ai pu recouvrer ma liberté que le 27 mai, grâce à un concours providentiel de circonstances.

A peine entre les mains de ces bandits, je fus conduit au dépôt de la Préfecture, où je restai jusqu'au 14 avril. Le 22 mai j'étais extrait de la prison de Mazas, où j'avais été enfermé depuis le 14 avril, et transféré avec 35 autres prisonniers à la Grande-Roquette, au dépôt des condamnés. Parmi ceux-ci se trouvaient l'archevêque de Paris et M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

Mgr Darboy occupait la cellule n° 21 de la 4e division, et je me trouvais à quelque distance de lui, dans la cellule n° 26. La cellule occupée par le respectable prêtre était autrefois le cabinet d'un surveillant. Ses compagnons de captivité étaient parvenus à lui procurer une table et une chaise.

La cellule était elle-même plus vaste que les autres.

Le mercredi 24 mai, à sept heures et demie du soir, le directeur de la prison, un certain Lefrançais, homonyme du membre de la Commune, et ayant séjourné six années au bagne, monta dans la prison à la tête de cinquante fédérés, parmi lesquels se trouvait un pompier, et occupa la galerie dans laquelle étaient enfermés les prisonniers principaux.

Ces fédérés se rangèrent dans la galerie qui conduit au chemin de ronde du nord, et peu d'instants après, un brigadier de surveillants alla ouvrir la cellule de l'archevêque et l'appela à voix basse. Le prêtre répondit : « Présent. »

Puis il passa à la cellule de M. le président Bonjean ; puis ce fut le tour de M. l'abbé Allard, membre de la Société internationale de secours aux blessés, le P. Du Coudray, supérieur de l'Ecole Sainte-Geneviève, et le P. Clerc, de la Compagnie de Jésus ; enfin, le dernier appelé, fut M. l'abbé Deguerry, le curé de l'église de la Madeleine.

A peine leur nom était-il prononcé, que chacun des prisonniers était amené dans la galerie et descendait l'escalier conduisant au chemin de ronde ; sur les deux côtés, autant qu'il me fut permis de le juger, se tenaient les gardes fédérés, insultant les prisonniers et leur lançant des épithètes que je ne puis reproduire.

Mes infortunés compagnons furent ainsi accompagnés par les huées de ces misérables jusqu'à la cour qui précède l'infirmerie ; là il y avait un peloton d'exécution ; Mgr Darboy s'avança, et, s'adressant à ses assassins, il leur adressa quelques paroles de pardon ; deux de ces hommes s'approchèrent du prêtre, et, devant leurs camarades, s'agenouillèrent et implorèrent son pardon ; les autres fédérés se précipitèrent vers eux et les repoussèrent, en les insultant ; puis, se retournant vers les prisonniers, ils leur adressèrent de nouvelles injures.

Le commandant du détachement en fut outré ; il fallait donc que ce fût bien exagéré. Il imposa silence à ces hommes, et après avoir lancé un épouvantable juron... — Vous êtes ici, dit-il, pour fusiller ces gens-là, et non pas pour les eng...

Les fédérés se turent, et, sur le commandement de leur lieutenant, ils chargèrent leurs armes.

Le P. Allard fut placé contre le mur et fut le premier frappé ; puis Mgr Darboy tomba à son tour.

Les six prisonniers furent ainsi fusillés, et montrèrent tous le plus grand calme et le plus grand courage. M. Daguerry, seul, eut un moment de faiblesse, passager, il est vrai, et qu'il fallait attribuer à son état de santé plutôt qu'à la frayeur.

Après cette tragique exécution, faite sans qu'il fût procédé au procès-verbal, et en présence seulement de quelques bandits, les corps des malheureuses victimes furent placés tout habillés dans une voiture de la compagnie de Lyon, réquisitionnée à cet effet, et conduits au Père-Lachaise, où ils furent déposés dans la dernière tranchée de la fosse commune à côté les uns des autres, sans même qu'on prit soin de les couvrir de terre.

Ces exécutions du 24 n'étaient que le prélude de celles qui eurent lieu avant-hier.

J'ai pu, grâce à la bienveillance d'un surveillant, M. Lang vin, qui s'efforça de rendre notre captivité moins dure, obtenir les quelques renseignements et ceux qui vont suivre. Quelques incomplets qu'ils soient, ils jettent quelque lumière sur cet épouvantable drame.

Vendredi soir donc, la scène qui s'était passée dans la journée du mercredi se renouvela, et quinze prisonniers, parmi lesquels se trouvaient M. de Vraisse, autrefois employé à la préfecture de police ; le

P. Radigue et le P. Ollivain, de la Compagnie de Jésus, tombèrent sous les balles de ces misérables assassins.

Ce même jour, est mort un jeune séminariste à peine âgé de vingt ans, M. Seigneury, fils du directeur du collège de Lons-le-Saulnier. Il me disait :

« Mon pauvre père ! mes pauvres parents ! quel désespoir pour eux ! Enfin je paie pour la position de mon père, heureux si ma mort peut sauver un de mes semblables et donner quelque remords à mes bourreaux ! »

Hier samedi, le surveillant Langevin vint nous trouver vers trois heures de l'après-midi, et nous prévint de ne pas nous émouvoir du bruit qui se faisait à l'extérieur. Nous pressentions, en effet, de graves événements. Le surveillant nous recommanda le calme et la patience.

A la même heure, le délégué à la sûreté générale, Ferré, membre de la Commune, vint s'installer au greffe et fit venir les condamnés du pénitencier et les hommes qui étaient détenus dans la prison en attendant leur transfert au bagne. Il leur déclara « qu'ils étaient libres ».

Des armes et des uniformes furent donnés à ces bandits, et de suite commença le massacre d'un grand nombre de prisonniers, au nombre desquels se trouvaient soixante-six gendarmes. Cinq gendarmes ont bien heureusement échappé au massacre ; ils se trouvaient à l'infirmerie.

Vers sept heures, les gardiens de la prison et les détenus délivrés et armés étaient ivres ou avaient-ils jugé à propos de s'échapper ? Toujours est-il que le surveillant Langevin remonta, et ouvrant en toute hâte les portes de nos cellules, il nous dit : « Sauvez-vous, vous le pouvez, mais faites vite ! »

Nous nous élançâmes hors de la prison. Arrivés sur la place de la Roquette, nous nous divisâmes. M. Rabut, commissaire de police, est sorti en même temps que moi ; j'ai cherché un asile dans le quartier, et ce matin je regagnais mon domicile.

Voilà, monsieur le rédacteur, les renseignements que je puis vous donner. C'est peut-être tout ce qu'on pourra savoir de cette époque sanglante de notre histoire.

Recevez, etc.

P. EVRAEL, Sergent-major du 106e bataillon.

LA COMMUNE ET SES SEIDES

Paris et Versailles, 30 mai 1871.

Le citoyen Protot a été arrêté hier et conduit d'abord à la caserne de la rue du Faubourg-Poissonnière ; on se rappelle que, sous la Commune, il était délégué à la justice.

Le citoyen Gaillard fils serait aussi entre les mains de la justice.

Le Figaro publie la liste des étrangers qui étaient membres ou fonctionnaires de la Commune. Elle comprend neuf Italiens, vingt et un Polonais, deux Américains, un Egyptien, deux Portugais, sept Allemands ou Prussiens, deux Valaques, un Hongrois, un Belge, un Espagnol et un Hollandais.

Après tous nos désastres, il ne nous manquait plus qu'une dernière humiliation, c'était de voir des Français appeler à leur aide la lie de la populace étrangère pour consommer ensemble la ruine de la France.

en franchissant les cinq étages qui conduisaient à la chambre de Burler.

Celui-ci l'attendait avec l'assurance et le calme d'un homme dont la conscience est depuis longtemps réduite au mutisme et qui a la certitude du succès.

— Cinq étages à monter, c'est bien haut ! dit-il en souriant à William, qui se jetait tout essoufflé sur une chaise ; que le ciel me soit en aide, et j'espère à l'avenir vous occasionner moins de fatigue quand vous me ferez l'honneur de me rendre visite.

— Voyons, Burler, qu'avez-vous à me dire ? hâtez-vous, j'ai peu de temps à vous donner.

— Tant pis, car nous avons à causer de choses qui ne sont point des bagatelles... Mais il faudra bien que vous preniez tout le temps qui nous est nécessaire.

— Il faudra !... Monsieur Burler, voilà un ton !

— Qui n'a rien de déplacé, monsieur William, et je ne tarderai pas à vous en fournir la preuve. Veuil-

lez me prêter la plus grande attention.

— Encore une fois, je ne puis souffrir...

— Je ne suis plus à vos gages, partant nous sommes égaux, et remarquez que c'est une concession que je veux bien vous faire, car si quelqu'un a le droit de parler haut ici, c'est moi, monsieur... oui, moi, qui tiens votre sort entre mes mains.

— Monsieur Burler !...

— Point de colère, ni de gestes, s'il vous plaît, cela vous échaufferait et nous avons besoin de calme. Rasseyez-vous donc paisiblement pour m'écouter ; c'est ce que vous avez de mieux à faire.

William se rassit et écouta.

MOLÉRI.

(La suite à demain).

Le docteur Tony Moilin arrêté, jugé et condamné à mort, a obtenu un sursis pour se marier avec une femme avec laquelle il vivait depuis plusieurs années et qui était dans le 7me mois de sa grossesse.

C'est M. Hérisson, maire du 6me arrondissement et que le docteur Tony Moilin avait expulsé de la mairie le 18 mars, qui a procédé à cette union.

Un prêtre fut approché de lui au moment de l'exécution, mais Tony Moilin lui a répondu : Je vous remercie de votre dévouement, mais je ne partage pas vos idées. Quelques instants après il était fusillé.

RAOUL RIGAUT

On lit dans Paris-Journal (édition de Paris) :

Le procureur de la Commune, Raoul Rigault, même au faite des plus austères grands, n'avait pas oublié ni renié ses anciens dieux.

Il trouvait qu'il était bien de faire tomber 300,000 têtes, mais il ne trouvait point mauvais de s'occuper, entre temps, à de plus douces besognes.

Pendant les deux mois que dura sa dictature, ce sombre citoyen fréquenta assidûment les Délassements-Comiques. Il y venait tous les soirs, tous les soirs sans exception.

Le directeur n'y comprenait rien, d'abord ; il finit par comprendre.

Raoul Rigault, son petit travail du jour fini, venait là pour la pièce peut-être, mais aussi certainement pour les beaux yeux d'une artiste de l'endroit : Mlle Marie Dupin.

C'est même chez cette jeune personne qu'il a été arrêté, rue Gay-Lussac.

D'ailleurs, cette jeune personne, à l'instar de son directeur, n'y comprenait rien. Elle disait : « Il me demande un tas de choses. Comment le théâtre est fait, et les caves, et ceci et l'autre. Il veut voir les coulisses. Il dit qu'il n'a jamais vu de coulisses. »

La vérité est que ce jeune bandit voulait connaître les lieux.

Il pensait sans doute : « Un théâtre c'est un tas de copeaux tout trouvés. Quand nous jetterons notre pétrole là dedans, il faut que ça flambe si bien que tout le quartier y passe ! »

Ils ont, en effet, jeté leur pétrole. Le petit théâtre y a passé tout entier, mais pas le quartier.

MATHIEU

Les membres de la Commune n'ont pas tous été arrêtés par les troupes versaillaises.

Il en est qui ont été pris et exécutés par leurs propres soldats, sans compter Descluze.

Mercredi, à dix heures du matin, des fédérés amenèrent sur le pont Neuf un individu en bourgeois, que l'on disait être le nommé Mathieu, membre de la Commune, arrêté le matin, porteur de valeurs représentant une somme d'un million cinq cent mille francs. Les insurgés accusaient Mathieu d'avoir reçu cet argent de Versailles pour livrer une porte aux troupes.

L'ex-membre de la Commune, malgré ses protestations, fut adossé au socle de la statue d'Henri IV. Un fédéré, prenant son mouchoir, lui banda les yeux, et, quelques secondes après, six coups de feu retentirent.

Mathieu, la tête fracassée par les balles, tomba raide mort.

Son corps fut ramassé par quatre insurgés, qui le balancèrent deux ou trois fois au-dessus du parapet et le lancèrent dans la Seine.

LES PRISONNIERS

Versailles, 31 mai 1871.

Le nombre total des prisonniers paraît dépasser 30,000, dont un tiers environ a été déjà acheminé vers nos ports de l'Ouest.

Le Gouvernement s'occupe activement de la formation de la désignation des cours martiales, conseils de guerre ou autres tribunaux qui devront prononcer sur le sort des prisonniers.

Il est question de nommer une commission mixte dont l'unique soin serait, avec l'aide des interrogatoires sommaires, de diviser les prisonniers en plusieurs catégories, selon leur degré de culpabilité.

On parle d'une décision importante qui aurait été prise hier en conseil des ministres.

En vertu de cette décision, tous les pri-

sonniers qui, par leur situation dans la Commune ou leur autorité, soit dans les clubs, soit dans la presse, ont contribué à l'insurrection, seront indistinctement jugés par un conseil de guerre.

Par suite, Henri Koehnfort et beaucoup d'autres, qui n'ont pas été pris les armes à la main, mais qui, on en conviendra, sont infiniment plus coupables que la plupart des malheureux qu'on a fusillés et qui ont eu, au moins, le courage de se faire tuer sur les barricades, passeront en conseil de guerre.

C'est demain jeudi que les conseils de guerre siégeant à Versailles commenceront à juger les insurgés de Paris.

A PARIS

Paris, 31 mai 1871.

La surveillance est toujours très-active, car les vengeances des communeux isolés sont fort à craindre, ainsi que le prouve la note suivante communiquée aux journaux :

Ce matin, vers sept heures, deux coups de feu, dirigés contre un groupe d'officiers qui stationnait devant le Luxembourg, furent tirés de la maison n° 16, rue de Tournon.

Une perquisition immédiatement opérée dans cette maison amena la découverte de deux Polonais, agents de Dombrowski ; on constata non-seulement l'attentat criminel dont l'un d'eux venait de se rendre coupable, mais encore la présence de moyens incendiaires d'autant plus dangereux que la maison contient une librairie.

Les deux Polonais, qui, sous le régime de la Commune, avaient semé la terreur dans le quartier voisin du Luxembourg, furent, en raison des charges accablantes qui pesaient sur eux, passés sommairement par les armes.

Au quartier général du Luxembourg, 29 mai 1871.

Le général commandant en chef le 2e corps.

Belleville, ce sinistre foyer de l'émeute, fume encore. Trois factionnaires ont été tués, dans la nuit de dimanche à lundi, dans la rue de Paris, à la hauteur du théâtre. Le passage a été immédiatement interdit jusqu'à l'église.

Le désarmement, dans cet arrondissement, s'opère avec une activité incessante : une quantité énorme d'armes est amoncelée devant la mairie.

Le cimetière du Père-Lachaise est toujours fermé ; on n'y laisse pénétrer que les convois sous la surveillance de la troupe. Beaucoup de tombes ont été brisées par les obus lancés par les batteries de Montmartre.

On enlève les cadavres des gardes nationaux tués pendant la lutte. A chaque instant on retrouve de nouveaux couchés entre les pierres tombales. Les soldats font des rondes de jour et de nuit ; quelques fédérés qui s'étaient cachés ont été pris en essayant de se sauver, chose du reste absolument impossible.

Dans les chapelles funéraires que les braves lignards ont transformées en cheminées, la poppe se prépare. C'est la vie dans la cité des morts.

On a trouvé dimanche, dans la Seine, trois mille petites bombes Orsini (en cuivre) d'environ 7 millimètres de diamètre. Nous venons d'en voir une : elle est hérissée de pointes des deux à être coiffées de capsules. Ces bombes à main portent une saillie perforée, propre à recevoir une corde destinée à les lancer comme on fait d'une fronde.

Dans la maison de la rue des Rosiers par suite le n° 5, on voit actuellement deux croix. Sur l'une d'elles est l'inscription suivante :

A la mémoire du général Clément Thomas, la 2e division du 1er corps. 23 mai 1871.

L'autre croix porte le nom du général Lecocq.

La Banque de France a repris à partir du lundi 29 le cours régulier de ses services.

Le parquet des agents de change, à la Bourse de Paris, a repris hier ses affaires. La rente a atteint le cours de 54 fr.

Lundi, à midi, une partie des employés de la ville, notamment tous ceux attachés au service municipal central, ont été dirigés sur Paris.

L'Hôtel-de-Ville étant détruit, ils vont être installés au palais du Luxembourg.

Le conseil municipal, quand il y en aura un, trouvera, dans la salle des séances du Sénat, une disposition des plus satisfaisantes.

La préfecture de police se réinstallera, tant bien que mal, dans les vieux bâtiments qui ont été épargnés par les flammes.

Les omnibus ont repris ce matin leur service dans Paris. L'emplacement des barricades n'est pas encore entièrement débarrassé des pierres qui gênaient la circulation. Mais le génie a rapidement réparé des pavés, nivelé des trous, de façon à permettre aux voitures de passer sans accident.

Paris, la nuit, a une physionomie étrange.

C'est surtout sur la ligne des quais que le spectacle est plus saisissant.

Là, plus d'éclairage, le gaz est absent. Toutes les boutiques sont fermées ; pas une lumière ne brille aux fenêtres. Des factionnaires gardent les issues des ponts ; nos soldats campent sur la chaussée, autour de leurs fusils en faisceaux ; pas une voiture, pas un piéton.

On dirait un coin de ville abandonné.

Un ballon monté a été aperçu le 29, à cinq heures du matin, à Boulogne-sur-Mer. Le vent le poussait vers la Manche.

Un grand nombre de pompiers, qui avaient répondu à l'appel du gouvernement, sont retournés dans leur province. Les incendies sont tous maîtrisés aujourd'hui : on ne veut pas exposer ces citoyens dévoués à des dommages graves en les tenant trop longtemps éloignés de leurs travaux et de leurs affaires.

A VERSAILLES

Versailles, 30 mai 1871.

La première division du 5e corps est rentrée cet après-midi à Versailles, revenant de Paris. L'état-major du général Clinchamps et la division Duplessis ont traversé toute la ville pour se rendre au camp de Satory. Les deux autres divisions de ce corps d'armée doivent successivement venir reprendre leurs anciens cantonnements. Le général Clinchamps était revenu d'avance et sans escorte à l'Hôtel de la Préfecture.

La foule s'est portée sympathique et empressée sur le passage de ces vaillantes légions qui ont accompli la plus grande tâche de cette triste campagne. C'est le 5e corps qui a forcé la Porte-Maillot, les barricades de l'Arc-de-Triomphe, de la place d'Eylau, de la Madeleine, de la place du nouvel Opéra, de la place St-Georges.

A Montmartre, au boulevard Magenta, à la place du Château-d'Eau, et dans toutes les rues qui aboutissent au canal Saint-Martin, le 5e corps a fait preuve de la plus brillante bravoure et d'une solidité éprouvée.

Nous avons regretté que, par suite probablement d'un malentendu, aucun membre du Gouvernement ou de la Chambre ne soit allé à la rencontre de cette avant-garde de notre armée triomphante. Alors même qu'une revue officielle de l'armée de Versailles serait préméditée par le Pouvoir national, une parole de bienvenue et de félicitations n'aurait pas été déplacée.

Ne tressons pas de couronnes aux vainqueurs de nos luttes civiles, soit ; mais consolons-les d'avoir eu le triste devoir d'accomplir une œuvre de justice et disons leur que nous sommes fiers de l'intelligence, du courage et du dévouement qu'ils ont montrés dans l'accomplissement de leur pénible mission.

SCANDALE A SAINT-GERMAIN

Versailles, 30 mai, 1871.

La ville de St-Germain a eu son petit scandale hier au soir, et il est d'ailleurs heureux que la morale songe à se réveiller après ces temps d'épreuves.

Les promeneurs de la terrasse, dans la soirée trop en proie à l'émotion qu'a dû causer, partout dans le monde, l'assassinat de nos prélat et de nos magistrats n'ont pu entendre sans protestations les éclats de rire qui partaient d'un cabinet du pavillon Henri IV, où festoyaient quelques doyennes de la galanterie cosmopolite.

Depuis plusieurs jours, d'ailleurs, l'attention publique était attirée par des chants bachiques, et le vacarme scandaleux que

les femmes et leurs compagnons faisaient dans cet établissement, sans avoir même le pudeur de dissimuler leurs orgies en insistant à la douleur publique.

Hier donc, il y a eu contre ces actes un véritable protestation qui tournait à l'émeute.

Blanche d'Antigny et Anna Delion, et probablement d'autres, s'étaient mises à chanter. Aux éclats bien connus de la cabotine des Folies-Dramatiques, la foule s'est ruée aux grilles en criant : « A bas ! — à la porte ! — en prison !... le fouet aux catins. »

On allait prendre des pierres pour les jeter à ces dames et aux petits crevés qui les accompagnaient, lorsqu'un officier supérieur, amputé, plus heureux que le sergent de ville et attiré par les rires moqueurs de ces dames, se présenta à elles. Il fit éteindre les lumières, ferma les croisées, en leur reprochant d'insulter au deuil général.

Bientôt une voiture, attelée en toute hâte, a dérobé ses dames et leurs protecteurs à la foule indignée, en les faisant sortir par la porte de derrière.

La foule continua à stationner devant le pavillon, ignorant encore leur départ.

Cela se passait deux heures après qu'une dépêche affichée annonçait les assassins de l'archevêque, d'un honorable magistrat et de cinquante-trois hommes de bien.

LOTERIE PATRIOTIQUE autorisée pour toute la France POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces) Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc. Clôture, 30 juin ; suivie du TIRAGE Billets chez tous libraires, débitants de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique. Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 63, rue Rivoli, Paris.

Remplacements militaires Maison Poisson, cours Lafayette, 64 Demande des Remplaçants munis de bons Certificats

L'ASSEMBLEE NATIONALE Siégeant à Versailles PRÉSIDENCE DE M. GREVY. Séance du 30 mai.

La séance est ouverte à trois heures quarante-cinq.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Schœlcher, lequel, ayant été élu en Guyane et dans la Martinique, déclare opter pour la Martinique.

Un membre propose une proposition relative au mode d'émission pour l'emprunt destiné à payer l'indemnité de guerre. Il demande l'urgence pour cette proposition. L'urgence n'est pas déclarée. La proposition, qui forme un projet de loi, est, en conséquence, renvoyée à la commission d'initiative.

Une proposition de loi est déposée sur l'inspection des eaux minérales.

Plusieurs propositions sont déposées, demandant la création d'une université dans la ville de Nancy.

Vient la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Louis Blanc et plusieurs de ses collègues, portant que les membres de l'ex-gouvernement de la Défense nationale rendent compte, au plus prochain jour, de la manière dont ils ont exercé le pouvoir à Paris durant le siège.

M. Louis Blanc, M. Schœlcher et les autres signataires de la proposition l'ont abandonnée hier. Elle a été reprise par M. Toupet des Vignes.

La commission conclut à la prise en considération.

Le général Trochu vient appuyer la prise en considération. Le siège de Paris a été un grand effort public, auquel se sont associés tant d'énergiques bons volontaires et tant d'ardents dévouements que je ne peux, à aucun prix, en revendiquer l'honneur.

Pendant les derniers moments de cette crise, des citoyens sans responsabilité, dont je ne suspecte pas l'intention, mais qui avaient la faveur de la foule, déconsidéraient, par leurs récits et leurs paroles, les responsables qui avaient l'ennemi devant eux, et derrière eux, la famine.

Aujourd'hui, que l'ennemi n'est plus là, le moment est venu de vider le procès soulevé par ces accusations, bien que les signataires de ces propositions les aient retirées depuis. D'ailleurs, les événements ont marché.

Une partie des signataires ont quitté l'Assemblée et se sont déclarés les partisans de la Commune; ils sont même devenus ses directeurs. Bien plus, ils ont reproché à ceux de leurs collègues qui sont restés à l'Assemblée d'avoir manqué à leur devoir.

Cette circonstance peut avoir enlevé aux accusations dont s'agit une partie de leur autorité, mais elle leur laisse tout leur intérêt. Ce n'est pas la question de Paris seule qui est soulevée, mais bien d'autres questions.

La question de Paris est la résultante de Wissembourg, de Reischollen, de Forbach et de Sedan. Je demanderai donc à l'Assemblée de se placer aussi au point de vue militaire pour que la question soit envisagée au point que je l'envisage.

J'ai toujours considéré que la Providence, en permettant que cette Assemblée se réunît dans les circonstances actuelles, a voulu que cette Assemblée fût une voie de salut, et, selon moi, une dernière voie de salut. (Mouvement.) Mais le mandat de salut providentiel, vous le remplirez moins en édictant des lois et des règlements, nécessaires pourtant, qu'en refaisant notre éducation publique, et surtout notre éducation militaire, et cela afin que l'Assemblée donnât un grand enseignement public pour la vertu, pour la justice, pour le droit et pour l'honneur.

Dans cette précédente séance, qui restera mémorable, vous avez donné une grande leçon de dignité à la magistrature. Vous avez donné une leçon au pays en le conviant à s'humilier devant celui qui abaisse les victorieux et qui relève les vaincus. (Applaudissements.) Abaissez les victorieux qui s'enivrent de la force et de la violence, relevez les vaincus qui ne désespèrent jamais de la justice et du droit. (Nouveaux applaudissements.)

L'heure est venue de parler nettement à l'armée française de la nécessité des grandes réformes morales, disciplinaires et organiques. On lui rendra confiance en elle-même. Elle a été, dans la catastrophe, non pas coupable, mais victime.

Le caractère national ou plutôt le tempérament national a des côtés brillants, malheureusement plus brillants que solides.

Dans la victoire, les troupes sont déclarées invincibles, les officiers excellents, les généraux illustres.

En France, les dénégations se donnent facilement dans la défaite, les mêmes troupes sont déclarées mauvaises, les officiers au-dessous de leur rôle.

Quant aux généraux, leur fortune est particulière; avocats, journalistes, négociants, tout le monde prétend connaître les questions militaires. Eh bien! dans la défaite, les généraux, tout le monde les déclare ineptes. C'est le mot contemporain. (Applaudissements.)

Quant à la loule, en France, dans tous les temps et sous tous les régimes, elle a pour les généraux un seul moyen de leur marquer sa colère, elle les déclare traîtres et vendus, car on ne peut pas admettre en France la défaite à d'autres causes qu'à l'ineptie et à la trahison.

Nous n'avons pas le sentiment de dignité des nations qui veulent, pour se relever, reconnaître leurs propres fautes.

Il y a des généraux qui ont rencontré l'une et l'autre fortune. A Fontenoy, le maréchal de Saxe en est un exemple entr'autres. A Fontenoy la bataille semblait perdue pendant les 4/5^{es} de la journée à ce point que le maréchal de Saxe fit retirer la cour.

Puis, à la fin de la journée survint cette charge de la maison du roi qui culbota les bataillons anglais qui, jusque là, avaient traversé toutes nos lignes sans se décroûdre. La défaite avait été annoncée, déjà le maréchal était accusé par la foule d'être un traître, un vendu, avec d'autant plus d'apparence que c'était un étranger.

Quand l'annonce de la victoire arriva, on déclara Maurice de Saxe le plus grand capitaine de son temps. Ainsi un général peut avoir cette fortune particulière d'être avec le même fait traîné aux gémonies et et porté au Capitole.

Au milieu de cette inconsistance déplorable, il y a des nécessités auxquelles il faut satisfaire.

Voilà une grande nation qui s'était crue invincible; elle est vaincue, abattue, ruinée. Elle veut savoir la raison de la défaite. Je la lui dis. Ici je ferai le procès non des hommes mais des institutions. Je montrerais au pays qu'il a préparé sa ruine de ses propres mains en discutant le contrôle de ses affaires, de ses institutions militaires; en permettant que les institutions fussent remplacées par une légende glorieuse, en permettant que la noble profession des armes devint une industrie, en permettant que le dévouement dont l'armée donne au-

jourd'hui des marques si éclatantes. (Applaudissements.) dégénérât en spéculation personnelle, en permettant enfin l'introduction d'un double fléau: le luxe anglais et la corruption italienne, auquel la France doit son abaissement et qui pouvait faire prévoir le résultat inévitable de la campagne de 1870-71. Car c'est de double fléau qui a permis que la famille tombât chez nous au-dessous de 2, tandis qu'en Prusse elle était au-dessus de 6.

En présence de ces faits, il importe d'examiner à fond les propositions présentées. L'orateur apportera sa part d'informations à l'enquête et il espère faire toucher du doigt la véritable cause de nos revers. Cette enquête, d'ailleurs, éclairera utilement les travaux des commissions spéciales.

Le siège de Paris mérite en particulier une étude approfondie. Il y aura là des vérités à dire, des manœuvres à signaler, des intrigues à déjouer, des calomnies à démentir, et par dessus tout des éléments d'information précieux pour l'avenir de la résurrection française.

L'orateur espère avoir démontré suffisamment l'importance et l'utilité de la prise en considération. Il conclut en adjurant la Chambre de prendre une décision dans ce sens.

M. de Kerdrel, rapporteur, demande que la proposition dont il s'agit soit renvoyée à la commission, déjà chargée de l'examen de la proposition de M. de Lorgeuil, relative aux agissements de la délégation de Tours et de Bordeaux.

M. de Kerdrel demande aussi que les deux dernières propositions sur le même objet, lesquelles émanent de MM. Delescluze, Courmet, Razoua et Molière soient retirées de l'ordre du jour de la Chambre. « Vous connaissez, dit-il, la conduite et le sort des signataires. »

Le président met aux voix la prise en considération qui est adoptée. Quant aux deux autres propositions, dont M. de Kerdrel a parlé et dont il importait de débarrasser l'ordre du jour, le président fait observer qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter, leurs auteurs ayant disparu du sein de l'Assemblée. (Mouvement.)

La fin de la séance est occupée par la discussion relative à l'administration départementale, soulevée par M. le général Ducrot.

M. le président fait connaître à l'Assemblée l'ordre du jour de demain.

A deux heures, réunion dans les bureaux pour la discussion de deux propositions, entre autres de celle relative à l'huile de pétrole.

Après demain, séance publique à trois heures.

La séance est levée à six heures.

Fin de la séance du 29 mai.

(Voir la première partie dans le numéro d'hier.)

M. D'Audiffret-Pasquier. — Je ne sais si c'est bien à M. le ministre de l'intérieur que je devrais adresser la question, ou si ce ne serait pas plutôt à la Chambre elle-même que je devrais la poser.

La loi dit qu'en cas de vacance d'un siège législatif les élections doivent avoir lieu dans les quarante jours. Depuis, depuis 6 semaines la loi est violée. (Mouvement. — Rumeurs.) Permettez; je suis le premier à reconnaître qu'il y avait cas de force majeure, et je ne pourrais reprocher au gouvernement un fait dont nous avons été complices nous-mêmes par notre silence. (Assentiment.) Mais aujourd'hui, n'est-il pas temps de procéder à des élections complémentaires? Il nous manque 435 de nos collègues. Paris est pris enfin; la cause de l'ordre a triomphé. De ce jour commence pour nous un deuil qui ne doit finir qu'avec notre vie. (Approbation.) Je ne demande pas que ces opérations électorales commencent dès demain; mais, enfin, plus vite la question sera décidée et plus la solution sera opportune. N'attendons pas la moisson qui retient les habitants des campagnes, et leur rend plus difficile l'accomplissement de leurs devoirs électoraux. Remplissons au plutôt les vides nombreux de nos bancs.

Enfin, après les désastres qui viennent de nous frapper, ne jugez-vous pas bon que l'Assemblée fasse une solennelle protestation contre les abominables doctrines dont les sectaires viennent de faire couler tant de sang? (Très-bien!) Vous avez mis en réserve bien des questions, vous avez eu raison; vous avez déclaré, il y a peu de jours, que l'homme éminent auquel vous aviez délégué le pouvoir avait, par les services signalés rendus par lui, bien mérité de la patrie. Vous avez eu raison. Ce que vous voulez maintenant, c'est que la vie parlementaire commence dans sa plénitude. (Vive appro-

bation.) Ce que vous devez désirer, c'est que l'union règne au milieu de nous; c'est le sens des prières que vous avez adressées hier au Très-Haut; elles seront exaucées, et il sera accordé à notre pays des jours prospères et glorieux. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'intérieur. — L'honorable orateur avait bien voulu prévenir le Gouvernement de l'interpellation qu'il vient de nous adresser. Je suis heureux de dire qu'il n'y a pas eu désaccord, avec lui et avec l'Assemblée, sur cette question comme sur bien d'autres.

Des obstacles matériels seuls ont empêché le Gouvernement de répondre à des impatiences qu'il ressentait lui-même. (Très-bien!)

Il se passera peu de jours, trois ou quatre au plus, avant que le gouvernement donne satisfaction au vœu exprimé par l'honorable M. d'Audiffret. Je reconnais avec lui qu'entre le Gouvernement et l'Assemblée l'accord doit être complet; que la sincérité doit être complète; nous remercions l'honorable préopinant d'y avoir fait ce premier et pressant appel.

M. Dussaussoy informe l'Assemblée qu'il est allé à Paris hier, qu'il s'est transporté à la prison de La Roquette, où ont été fusillés les otages; qu'il y a recueilli les renseignements les plus lugubres sur les événements qui se sont passés dans cette sinistre demeure.

Il ajoute qu'il a eu des conférences avec plusieurs des administrateurs provisoires des mairies, que tous lui ont parlé avec reconnaissance des services rendus par les pompiers.

En conséquence, il propose à l'Assemblée de voter des remerciements aux pompiers venus des départements et de l'étranger.

L'Assemblée s'associe à cette motion et la vote à l'unanimité.

NOUVELLES DE LYON

Ce soir, vendredi, à sept heures, séance publique du Conseil municipal.

Le Conseil de guerre dans sa séance d'hier 1^{er} juin, a condamné Ballas, dit Balle, l'un des auteurs de l'assassinat du commandant Arnaud, à la peine de mort, à la majorité de cinq voix contre deux.

Nous donnerons demain le compte-rendu complet des débats.

Beaucoup de baigneurs fréquentent déjà les bains froids du Rhône et de la Saône. Hier, la température de l'eau était de 20 degrés.

Nous recevons de la préfecture du Rhône communication de l'avis suivant:

Par arrêté en date du 19 mai 1871, ont été nommés chevaliers dans l'ordre de la légion d'honneur ou décorés de la médaille militaire les dénommés ci-après:

Chenobers de la Légion d'Honneur. Laborde (Jean-Henri), capitaine commandant une batterie de l'artillerie de la garde nationale mobilisée du Rhône;

Moutarde (Emmanuel), caporal à la 1^{re} légion de la garde nationale mobilisée du Rhône;

Dachène, commandant des éclaireurs de la 8^e division militaire;

De Saint-Trivier (Camillo), capitaine adjudant-major aux éclaireurs de la 8^e division militaire;

Décorés de la médaille militaire.

Refay (Antoine), sergent aux éclaireurs de la 8^e division militaire;

Boissy (François), soldat aux éclaireurs de la 8^e division militaire;

Ainé (Aimé-Claude), soldat aux éclaireurs de la 8^e division militaire;

Cellari (Adolphe), soldat aux éclaireurs de la 8^e division militaire;

Calmel (Jean-Clément Léon), sergent-fourrier au corps des volontaires de la défense nationale.

En conséquence, les ci-dessus dénommés sont invités à se présenter à la préfecture du Rhône (1^{er} bureau du secrétariat) pour retirer l'avis officiel de leur nomination, ou à donner leur adresse, afin qu'on le leur fasse parvenir.

Lyon, le 1^{er} juin 1871.

Le tribunal de police correctionnelle a prononcé, hier jeudi, son jugement dans l'affaire du *Propriétaire* (publication de manifestes des conseils municipaux.)

Mme veuve Chanoine, propriétaire du journal et M. Molière, gérant, ont été condamnés chacun à 300 francs d'amende et aux dépens.

Le tribunal de police correctionnelle a condamné, dans son audience de mercredi, à un mois de prison et 15 francs d'amende,

le nommé Salignat, camelotier, pour rébellion envers des agents de la police municipale.

A une récente réunion des personnes qui se sont occupées de l'organisation des quêtes et souscriptions pour venir en aide aux familles des victimes de l'incendie de la maison Riboud, place Morand, il a été décidé que les secours seraient répartis par égale part entre les familles des trois pompiers et celle de M. Bellon.

Cette équitable décision a été prise, grâce aux efforts de M. le docteur Chapot qui a su, par une chaleureuse allocution, réunir tout le monde sur le terrain de la bienfaisance.

Un commencement d'incendie a eu lieu mardi soir, à onze heures, dans la maison n° 2, rue de la Bourse, au café-restaurant de la Perle de Madrid.

Les pompiers accourus du poste de l'Hôtel-de-Ville se sont rendus promptement maîtres du feu sans être obligés d'employer la pompe qu'ils avaient amenée.

Le feu devait couvrir depuis quelque temps dans une cheminée sans doute mal construite, car une poutre existant entre le premier et le second étage a été trouvée complètement carbonisée.

Le nommé Mattinger, cordonnier, demeurant grande rue de la Guillotière, 121, a été arrêté hier par des gardes municipaux sur le pont de la Guillotière, au moment où il allait se précipiter dans le Rhône.

Cet individu est, paraît-il, atteint d'aliénation mentale. Sorti de l'hospice de l'Antiquaille il y a un an à peu près, on a dû l'y réintégrer hier.

Mme Galli-Marié, l'excellente et gracieuse artiste de l'opéra comique de Paris, de passage à Lyon, donne ce soir, vendredi, au Grand-Théâtre, une représentation unique de *Mignon*, opéra d'Ambroise Thomas, au bénéfice de M. Darrois.

Voilà une bonne soirée qui se prépare pour tout le monde: pour le public, pour la charmante artiste qui sera couverte de bravos et de fleurs, et pour le bénéficiaire qui n'aura pas à se plaindre de la recette.

Disons toutefois que l'orchestre du Grand-Théâtre, dirigé par M. Lu gini, ne donnera pas son concours à cette représentation.

Un tout jeune chien, boule-terrier, répondant au nom de *Kiss*, s'est échappé de chez M. Evrard, libraire, 32, rue de Lyon. — Prière de le lui rapporter contre récompense.

Une pauvre domestique, Joséphine Brun, a perdu, le lundi de la Pentecôte, en allant de la rue d'Enghien jusqu'à la place de la Bourse, son porte-monnaie contenant 300 francs, presque entièrement en or. Nous espérons que cette somme aura été trouvée par un honnête homme, qui la rendra à sa propriétaire, rue d'Enghien, 20.

M. Mercier, médecin, rue Tramassac, 34, a trouvé, le 26 du courant, dans la matinée, aux abords du pont du chemin de fer de Perrache (Saône, rive droite), un jeune chien de race terre-neuve, âgé d'environ six mois.

Le réclamer chez M. Mercier.

ON DEMANDE

Des Ouvriers pour la fabrication de Meule circulaire en émeri
Ecrire franco à M. ROZET, r. de Chartres, 32, Lyon

FONDS DE MENUISERIE

Et vieille boiserie à vendre (amiable)
Pour liquidation
Rue Tramassac, 11, Lyon.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50
LYON

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la *Grève-Quai* (Doubs) par les RR. PP. Trappistes *aux Moines*.
En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE:

Liqueur verte: 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 le 1/4 de bouteille.
— Liqueur jaune: 6 fr. la bouteille; 3 fr. 50 la 1/2-bouteille; 2 fr. le quart de bouteille.
Sud.: CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 15, Lyon.

Pour tous les articles non signés: *LE GARD*.
Lyon, imp. P. MOUGIN-BUSARD, rue Ste-Marie, 3.